

## **La nouvelle politique bancaire encourage les crédits pour l'économie cubaine**

Par Reynaldo Henquen

La Havane, 30 juillet (Granma-RHC)- Les débats de la Commission pour les Questions Économiques de l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire ont pris fin par l'échange d'informations sur la nouvelle politique bancaire concernant le travail à son compte et l'octroi de crédits aux personnes naturelles.

Ernesto Medina, ministre président de la Banque Centrale de Cuba a expliqué que beaucoup de restrictions qui existaient jusqu'à présent seront supprimées comme la limite de paiement des entités d'État aux personnes naturelles avec lesquelles elles commercialisent des biens ou des services et le plafond pour le crédit bancaire au comptant destiné aux personnes naturelles, fixé à 3000 pesos.

La priorité sera accordée, pour l'octroi de crédits, -selon les possibilités du pays et les études de risque que réalisera la Banque- aux personnes qui les demanderont pour l'achat de matériaux de construction pour résoudre, avec leurs propres efforts, leurs problèmes de logement ; aux agriculteurs et aux éleveurs qui en auront besoin pour l'achat d'outils et aux travailleurs à leur compte qui s'en serviront aux mêmes buts.

Durant les travaux de la Commission, Rodrigo Malmierca, ministre du commerce extérieur et des investissements étrangers, a mis à jour les députés sur l'état et les perspectives des investissements étrangers.

Rodrigo Malmierca, s'est référé à un processus d'identification et d'approfondissement au sujet des déficiences existant dans ce domaine et auxquelles l'on travaille pour prendre les décisions qui s'imposent et qui permettront d'élaborer une politique plus cohérente avec nos plans économiques. Parmi les déficiences, il a cité la non inclusion des investissements étrangers dans le plan de l'économie avant 2010 ; le faible développement de politiques dans les différents secteurs pour les promouvoir et la non réalisation, dans le passé, d'études de faisabilité avant la signature de certains contrats.